

Absents excusés : C El Amine (pouvoir à C Antoine), R Fontaine-Tranchant (pouvoir à P Chollier), J Le Dias.

Début de séance à 20h00. Vérification du quorum. Secrétaire de séance : Michel Lajoie.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2018.

## **1- Affaires générales**

1.1 Régie autonome « Maison du Patrimoine » : Pour faire suite aux décisions du conseil de novembre dernier, le maire propose d'examiner en détails les possibilités offertes pour la création d'une régie autonome. En effet, deux solutions coexistent : une régie dotée de la seule autonomie financière, ou une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Après avoir examiné les deux solutions, pesé les avantages et les inconvénients de l'une et de l'autre, le conseil à l'unanimité se prononce pour une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le maire présente le courrier rédigé à l'attention du Président de la communauté de communes, sollicité pour faire partie du futur conseil d'administration, avec d'autres représentants de collectivités territoriales (Département, communes...). Il prévoit de rencontrer le trésorier actuel qui devrait nous éclairer sur certains points.

Le conseil n'a aucune remarque particulière et charge Monsieur le maire de solliciter la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) pour qu'elle s'inscrive dans cette démarche, dans le cadre de la médiation culturelle et aux côtés du Département de l'Isère et des collectivités locales qui le souhaitent. Il souhaite que les modalités de mise en place d'une régie autonome « Maison du Patrimoine » fassent l'objet de rencontres entre les partenaires. Décision prise à l'unanimité.

## **2- Environnement**

2.1 Projet d'arrêté de biotope sur l'Isle Crémieu : Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des tourbières de l'Isle Crémieu, du Bas Dauphiné et de l'Est lyonnais a été préparé à l'initiative de M. le Préfet, de la DTT et de Lo Parvi, et présenté aux élus locaux. L'objectif de cet arrêté est la protection des milieux humides. Chaque périmètre concerné fera l'objet de réunions de travail de concertation afin d'affiner ce règlement en fonction des dangers potentiels. Le conseil décide à l'unanimité, d'engager l'instruction du projet d'APPB sur la tourbière du lac de Hières-sur-Amby.

2.2 Validation des actions à mener sur les ENS en 2018 : Suite à la signature d'une convention de partenariat avec le Département de l'Isère pour qualification du « site de Larina » et de la « Tourbière » comme Espaces Naturels Sensibles », le conseil est amené à délibérer pour reconduire ce partenariat et bénéficier de l'accompagnement technique et financier du Département sur ces ENS. L'estimation pour mise en œuvre du plan de gestion du « site de Larina », s'élève à 32 482.25 € pour l'année 2018, avec une participation du Département de 28 331.20 €. Délibération votée à l'unanimité

## **3- Finances**

3.1 Décision modificative du budget pour prise en compte d'amortissements : Afin d'amortir la somme de 60 000 € versée en 2017 au Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu, pour participation aux travaux frais d'installation de la station d'épuration, le conseil municipal accepte un virement de crédits de 4 000 € de l'article 022 à l'article 6811 pour des écritures d'ordre.

## **4- Personnel**

4.1 Réorganisation du temps de travail des agents travaillant pour le scolaire et le périscolaire : Suite au retour à la semaine des quatre jours (validation des services académiques reçue ces derniers jours), la commission du personnel a travaillé sur la réorganisation des services, et les agents concernés ont été rencontrés.

Outre la suppression des TAP, la baisse de fréquentation de la garderie de 7h30 à 8h30 et de 18h00 à 18h30, et la baisse prévisible des effectifs à la rentrée 2018, ont été pris en compte. Cela a amené la commission à proposer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, de réduire la présence en garderie à un seul agent le matin, avec une fermeture à 18h00. Les Atsem verront leur temps de travail ramené à 29h00.

Les agents d'entretien verront leur temps de travail maintenu à condition que la communauté de communes des Balcons du Dauphiné accepte une mise à disposition à raison de 30h annuelles pour l'une et 72h annuelles pour l'autre pour l'entretien des locaux scolaires après occupation du centre de loisirs pendant les petites et grandes vacances et pour l'accueil du mercredi. Les agents en charge du camping municipal verront leur temps de travail également maintenu.

4.2 Mise en place d'un CDD pour un poste d'agent du patrimoine : Afin de finaliser le dossier et pouvoir présenter le travail de rédaction du plan de gestion de l'ENS de la tourbière d'ici le mois d'octobre devant le comité de pilotage du Département , il est proposé de mettre en place un contrat à durée déterminée de 6 mois à compter du 8 juillet 2018 à mi-temps. Le conseil approuve à l'unanimité.

4.3 Renouvellement du poste de coordinatrice périscolaire : Considérant le retour à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP, la commission du personnel propose de mettre en place un nouveau contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019 à raison de 18h par semaine au lieu de 22h00 pour le poste de coordinatrice périscolaire. Délibération votée à l'unanimité

4.4 Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec le personnel : Le Centre de gestion de l'Isère s'est porté volontaire pour expérimenter un nouveau dispositif de médiation préalable obligatoire. Ce dispositif permet de trouver une solution amiable aux litiges de la fonction publique opposants les agents à leur collectivité, avec pour finalité d'éviter au possible les recours contentieux, qui requièrent un traitement long auprès des tribunaux administratifs et qui bien souvent entraînent la détérioration des rapports entre agent et employeur. Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à ce dispositif.

## **5- Questions diverses**

5.1 Choix du centre nautique pour les classes du cycle 2 à la rentrée 2018/2019 : La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a fait construire un centre nautique à Morestel. Ainsi, les écoles peuvent bénéficier de séances de natation à moindre coût pour les collectivités (500 € par classe pour 10 séances). Compte tenu de la forte hausse de la participation demandée à la commune de Hières-sur-Amby par Saint-Vulbas, le conseil décide, à l'unanimité, d'orienter les élèves vers le centre nautique de Morestel, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour application de cette décision.

5.2 Convention avec l'AIDA pour un concert le 21 juillet 2018 : Comme chaque année, un concert gratuit sera donné sur le parvis du musée. Pour cela, une convention avec Agence Iséroise de Diffusion Artistique (AIDA) dans le cadre du festival « les Allées chantent » doit être signée. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Fin de séance : 22h00

Prochaine réunion jeudi 21 juin.